

RESUME DE LA POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION DES INTERMEDIAIRES D'EXECUTION

Septembre 2024

CDC Placement, située dans l'Espace Economique Européen, se conforme aux exigences de la directive européenne 2014/65/UE sur les marchés d'instruments financiers « MiFID II » quand elle fournit un service de réception et transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers.

A cette fin elle a adopté une politique de meilleure sélection pour ses clients professionnels et non-professionnels et mis en place des dispositifs pour s'assurer de son respect.

Le présent document est destiné à ses clients non-professionnels qui se voient appliquer les *Conditions Générales, Service de Réception Transmission d'Ordres*, disponibles sur le site internet de CDC Placement (<https://www.caissedesdepots.fr/cdc-placement/documentation-reglementaire>).

Il résume les informations contenues dans la politique de meilleure sélection de CDC Placement. En cas d'interrogations sur ce document ou la politique de meilleure sélection, nous vous invitons à vous rapprocher de votre contact habituel.

Choix des intermédiaires

La majorité des ordres passés par les clients de CDC Placement sont exécutés par le courtier exécutant ODDO BHF et Kepler Cheuvreux, sélectionnés par BPCE Euro Titres pour le compte de CDC Placement.

Le choix de ces intermédiaires par BPCE EuroTitres répond aux critères suivants :

- la qualité des dispositifs d'exécution des ordres ;
- la solidité financière ;
- la connectivité ;
- l'existence, la publication et la revue périodique d'une procédure de meilleure exécution par l'intermédiaire, conforme à la réglementation en vigueur ;
- la gestion post marché, en tenant compte de la rapidité de transmission de l'ordre, de la sécurité du règlement-livraison ;
- le coût d'exécution des ordres, en tenant compte de la tarification applicable à chaque classe d'instruments, des coûts de règlement livraison induits, du coût du traitement des ordres de petite taille, etc ;
- l'efficacité du dispositif de contrôle interne ;
- et de manière plus générale, la qualité globale de la relation et du service offert par les intermédiaires sélectionnés.

Exécution des ordres par les intermédiaires ODDO BHF et Kepler Cheuvreux

Les intermédiaires ODDO BHF et Kepler Cheuvreux déterminent le meilleur résultat possible pour le client, sur la base du « coût total », composé du prix de l'instrument financier augmenté des coûts liés à l'exécution (c'est-à-dire toutes les dépenses exposées par le client et directement liées à l'exécution de l'ordre).

Ils prennent également en compte de multiples critères qualitatifs pour sélectionner les lieux d'exécution des ordres, notamment en évaluant et comparant les résultats qui seraient obtenus sur chacun des lieux d'exécution sélectionnés par leur politique d'exécution.

Pour plus de détail sur les politiques de meilleure exécution mises en œuvre par ODDO BHF et Kepler Cheuvreux et sur les rapports relatifs à la qualité d'exécution :

<https://www.oddo-bhf.com/en/pd/1179/mfid>

<https://www.keplercheuvreux.com/en/legal-andcompliance/>

Le client est également informé que le courtier exécutant (ODDO BHF ou Kepler Cheuvreux) peut exécuter un ordre en dehors d'une plateforme de négociation. Cela peut, notamment, entraîner un risque de contrepartie. Le client peut, s'il le souhaite, demander à CDC Placement un complément d'informations sur ce mode d'exécution.

Contrôle de la meilleure sélection

BPCE EuroTitres, conformément à la réglementation applicable, évalue régulièrement la qualité d'exécution des ordres des courtiers exécutants sélectionnés afin de vérifier que toutes les mesures ont été prises, lors de l'exécution des ordres, pour que le meilleur résultat possible ait été atteint.

CDC Placement met en place les contrôles qu'elle juge nécessaires afin d'évaluer le respect par BPCE EuroTitres de sa politique de sélection, et la qualité d'exécution des ordres des courtiers exécutant sélectionnés.

Autres informations

Le client peut également adresser une demande à CDC Placement afin de s'assurer que ses ordres ont été transmis et exécutés conformément à sa politique de meilleure sélection.

CDC Placement se réserve le droit de mettre à jour sa politique de meilleure sélection à chaque fois qu'un événement significatif, selon son appréciation discrétionnaire, viendrait impacter cette politique.

La politique de meilleure sélection et toute documentation associée est mise à jour et est publiée sur le site Internet de CDC Placement :

<https://www.caissedesdepots.fr/cdc-placement/documentation-reglementaire>